

## Sur mon chemin un artiste passe...

### Sentier Art et Nature

La commune de **JAUJAC** -Ardèche- organise les septièmes rencontres d'Art et Nature au pays de l'eau et du feu, avec l'aimable participation des communes de Saint Cirgues de Prades et de Fabras.

**Printemps 2008 : du 12 avril au 26 avril 2008**

Notre commune accueille chaque année des artistes en résidence depuis le printemps 2002. Ces artistes plasticiens peuvent intervenir dans le village, aux alentours, sur les domaines communaux, sur des parcelles privées après conventions avec les propriétaires et sur les parties non bâties du domaine de Rochemure, futur siège de la Maison du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (travaux en cours sur le château lui-même). Les installations d'Art Contemporain dans la nature sont réalisées en cohérence avec le patrimoine naturel (volcanisme, source...), le patrimoine bâti (faïsses, béalières, bassins, clède...) et en associant les habitants de la vallée et leur histoire.

Ces œuvres nous proposent durant quelques mois une vision différente de nos vallées. Dans la mémoire collective, la première image de Jaujac est celle d'un volcan crachant sa lave et comblant la vallée du Lignon. Depuis ce moment le paysage a changé bien des fois. Pourtant il semble que notre idée du paysage se soit figée sur une période particulière, celle du 19ème siècle, où Jaujac se couvrait de moulinages, de faïsses, de vergers. Une population alors nombreuse, industrielle et agricole, bâtissait aussi bien qu'elle démolissait des murs, des bâtiments, agrandissait, transformait à tours de bras. De nombreuses traces parfois peu lisibles nous rappellent la volonté de ces hommes et de ces femmes de "façonner le paysage". Dans toutes les maisons il existe une boîte vieillotte dans laquelle se trouvent pêle-mêle les photographies jaunies de cette époque et chacun peut comparer le paysage d'avant à celui d'aujourd'hui. Et l'on parle d'abandon, de fermeture des paysages, de forêt envahissante, de patrimoine à préserver... Que traduit cet abandon des espaces, quelle vision à long terme avons-nous de cette vallée, quels projets ? L'équipe municipale réfléchit à ces questions et pense qu'il est nécessaire d'interroger aussi des artistes et de les inviter à travailler dans cette vallée. Car l'imagination, la volonté, la créativité, l'ingéniosité sont bien les fils conducteurs qui traversent toutes les époques.

**Sur mon chemin un artiste passe...**est un moment privilégié pour :

- Affirmer que la Culture n'est pas le privilège de quelques-uns mais le Bien de tous et tenter de remplir les missions fondatrices de toutes les sociétés humaines que sont l'enseignement, la culture et la recherche.
- Rencontrer des artistes de notre temps et leurs puissances créatrices.
- Inviter l'artiste, au sein de notre communauté, à s'exprimer en créant des œuvres éphémères pour souligner la constance de l'art et la précarité de nos réalisations.
- S'arrêter et voir les paysages.
- Permettre aux enfants de l'école communale de Jaujac de découvrir un aspect de l'Art Contemporain.
- Participer aux promenades commentées organisées par l'Association Atout Cœur : ce n'est pas l'art qui a besoin de commentaires, c'est l'évolution du paysage et celle de notre idée de la nature.

En juillet-août, promenades accompagnées tous les jeudis à 9h30, départ du Syndicat d'initiative 04 75 93 28 54. Vous pouvez également parcourir librement le Sentier Art et Nature à l'aide du dépliant disponible auprès du Syndicat d'initiative, mairie, bibliothèque... Bonne promenade.

Les Arts plastiques en général et l'art contemporain en particulier sont peu représentés dans nos régions rurales. Il s'agit donc de provoquer une rencontre entre des artistes, les populations des villages de la vallée du Lignon, du Salyndre et des environs, et d'associer à ces rencontres les lieux culturels que sont l'école, la bibliothèque municipale et le tissu associatif.

Un sentier artistique sera proposé aux visiteurs et aux habitants. Ce sentier, essentiellement piéton, permettra de découvrir l'ensemble des œuvres créées en 2007 et celles des éditions précédentes encore visibles. Ce sentier en perpétuelle évolution peut passer par le chemin du volcan (coupe de JAUIJAC : type strombolien parfait, plus jeune volcan de France avec une dernière éruption datée à 12000 ans ) , le chemin de crête et d'accès dans le cratère, les sources d'eau douce et d'eau minérale naturelles, la zone humide (mare abritant des espèces végétales et animales répertoriées par les scientifiques comme espèces rares et à protéger ) , les prairies, les bois ( feuillus, résineux, châtaigniers...), les coulées basaltiques les plus longues d'Europe , les berges du Lignon et dans le village . Enfin deux autres sites remarquables : la carrière de pouzzolane située à Saint Cirgues de Prades et le site du pont de l'Echelette à Fabras.

Les artistes choisissent le lieu de leur intervention en accord avec les organisateurs. Si vous passez dans notre région, contactez nous à la Mairie de **Jaujac**, nous vous ferons visiter les sites proposés avec plaisir.

Renseignements :

Site Internet : <http://perso.orange.fr/artephemere>

Courriel : [artephemere@wanadoo.fr](mailto:artephemere@wanadoo.fr)

## Sur mon chemin un artiste passe...

### Appel à candidatures 2008

Septièmes rencontres **Art et Nature** au pays de l'eau et du feu à **Jaujac** en Ardèche **du 12 avril au 26 avril 2008** avec l'aimable participation des communes de Saint Cirgues de Prades et de Fabras.

Les communes sélectionnent :

- un artiste en résidence durant 4 semaines (période du 12 avril au 26 avril incluse) pour créer des œuvres sur le sentier artistique. Cet artiste devra également intervenir auprès de la classe C.M.1-C.M.2 de l'école élémentaire du village de Jaujac. Rémunération 1750 euros. Déplacement, matériaux, logement pris en charge par les organisateurs.
- 4 artistes en résidences du 12 avril au 26 avril 2008 pour créer des œuvres sur le sentier artistique. Rémunération 875 euros. Déplacement, matériaux, logement pris en charge par les organisateurs.

Dossier de candidature disponible sur demande auprès de la Mairie de Jaujac ou sur le site Internet : <http://perso.orange.fr/artephemere>

**Dossier à renvoyer avant le 30 novembre 2007 à :**

**Mairie de Jaujac**

**"Sur mon chemin un artiste passe..."**

**Place du champ de Mars**

**07380 Jaujac**

Tél. : 04 75 93 22 28 – 00 33 (0)4 75 93 22 28

Fax : 04 75 93 25 29 – 00 33 (0)4 75 93 25 29

Plus de renseignements :

Christian Pourchaire : 04 75 93 20 57 – 00 33 (0)4 75 93 20 57

Courriel : [artephemere@wanadoo.fr](mailto:artephemere@wanadoo.fr)

## Sur mon chemin un artiste passe...

### Cahier des charges Résidence 2 semaines des 4 artistes du 12 avril au 26 avril 2008.

- Vous enverrez un avant-projet et le formulaire de candidature 2008 **avant le 30 novembre 2007**. Pensez à joindre votre C.V. et des photographies de travaux récents.
- Le comité de sélection parrainé par Ralph Petty pourra vous demander de venir une journée sur place pour découvrir les sites en vue d'une sélection définitive.
- Les frais de déplacements des artistes sélectionnés seront remboursés sur la base de 0,15 € / km.
- La sélection définitive interviendra fin décembre 2007.
- Le comité de sélection soumettra son choix à l'approbation des Maires.
- Vous devrez réaliser votre œuvre entre le 12 avril et le 26 avril 2008.
- Le choix des sites sera établi en accord avec les organisateurs.
- Les communes et les populations vous aideront, si vous le souhaitez, dans la mesure de leurs possibilités.
- Les œuvres ayant un caractère éphémère les organisateurs les déplaceront ou les détruiront lorsqu'ils le jugeront nécessaire, en accord avec les artistes, en principe pas avant l'automne 2008.
- Les organisateurs utiliseront des photographies pour exposition et promotion de leurs prochaines rencontres Art et Nature et édition de plaquettes.
- Les artistes restent propriétaires des droits photographiques de leurs œuvres.
- La rémunération est de 875 euros par artiste.
- Les organisateurs prennent à leur charge les frais de matériaux nécessaires à la réalisation des œuvres (penser à estimer ces coûts dans votre projet).
- Possibilité de logement chez l'habitant ou en gîte communal (à préciser par la suite).
- Pour qu'une rencontre s'établisse entre les artistes et les habitants il est nécessaire que les artistes séjournent dans nos villages pendant la durée de leur travail.
- Les artistes s'engagent à participer à une soirée de présentation de leur parcours artistique (15 minutes par artiste, préciser si vous utilisez des diapositives ou des images numérisées sous format jpeg) le vendredi soir 18 avril et à être présent le samedi après midi 26 avril, jour de l'inauguration du sentier Art et Nature.
- Les œuvres réalisées ont un caractère éphémère mais doivent être visibles d'avril à octobre 2008.
- Les organisateurs feront découvrir les sites à tous les artistes qui le demanderont.
- Tous les artistes ayant présenté un projet seront personnellement informés de la décision du comité de sélection et recevront une invitation pour l'inauguration.
- Précisez si vous venez avec votre véhicule personnel (ce n'est pas obligatoire).
- Préciser si votre avant-projet concerne la résidence de 2 semaines ou celle de 4 semaines. Vous pouvez présenter des avant-projets pour les deux types de résidences.

## Sur mon chemin un artiste passe...

### **Cahier des charges de l'artiste en résidence durant 4 semaines**

- Le cahier des charges « Résidence du 12 avril au 26 avril 2008 » s'applique à l'artiste en résidence 4 semaines.
- L'artiste réalise une ou plusieurs œuvres durant sa résidence.
- L'artiste doit être présent du 12 avril au 26 avril 2008 et 2 semaines supplémentaires avant ce séjour (de préférence en mars, date à préciser avec les organisateurs).
- La rémunération est de 1750 Euros.
- L'artiste devra accompagner des enfants d'une classe de l'école élémentaire dans une démarche de création en liaison avec le patrimoine naturel du village décrit dans le projet communal.
- Présenter si possible des exemples de projets réalisés auprès d'enfants.
- Il faudra prendre contact avec l'enseignant pour préciser ce projet et établir un calendrier des interventions d'une durée de 20 heures environ.
- L'artiste sélectionné réalisera son œuvre sur le Sentier d'Art et Nature en cohésion avec le projet pédagogique.
- Date de réalisation du travail pédagogique : avant le 12 avril 2008, début des vacances de Printemps.

*« Sur mon chemin un artiste passe... »*

**Fiche de candidature à retourner avant le 30 novembre 2007**

**« Sur mon chemin un artiste passe... »**

**Mairie de Jaujac**

**07 380 Jaujac**

**France**

Tél : 04 75 93 22 28 Fax : 04 75 93 25 29

**Contact organisation :**

Site Internet : <http://perso.orange.fr/artephemere>

Courriel : [artephemere@wanadoo.fr](mailto:artephemere@wanadoo.fr)

Christian Pourchaire 04 75 93 20 57

Depuis l'étranger : 00 33 475 93 20 57

Nom : ..... Prénom : ..... Nationalité : .....

Adresse postale : .....

.....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Site Internet : .....

Langues parlées : ..... Je viens en voiture : oui / non

**Candidature pour une résidence de 4 semaines avec le projet école :**

2 semaines à définir avant le 12 avril 2008 et 2 semaines du 12 avril au 26 avril 2008.

Nom du projet : .....

Coût estimé et type de matériel nécessaire : .....

.....

.....

Lieu envisagé : .....

**Candidature pour une résidence de 2 semaines du 12 avril au 26 avril 2008**

Nom du projet : .....

Coût estimé et type de matériel nécessaire : .....

.....

.....

Lieu envisagé : .....

**(Vous pouvez postuler aux 2 types de résidence)**

**Joindre un avant-projet : photo-montage, dessins ...et la fiche de candidature - Joindre si possible un press-book**

Remarque : .....

.....

.....

Je déclare avoir pris connaissance et approuver les conditions de participation à la manifestation « Sur mon chemin un artiste passe... » par dossier papier ou sur le site Internet de la manifestation.

Date.....Signature.....

La sélection aura lieu au mois de décembre 2007. Tous les artistes ayant envoyés un avant-projet seront informés de la sélection pour l'édition 2008 au mois de janvier 2008.

Les dossiers non retenus seront retournés aux artistes (**joindre une enveloppe réponse timbrée**).